

Communiqué de presse, Novembre 2021

Remboursement des trop perçus pour le concours Centrale-Supélec 2019/2020

La plateforme est ouverte jusqu'au 10 décembre 2021.

Les étudiants ayant passé le concours en 2020, peuvent bénéficier d'un remboursement suite au calcul définitif des frais engagés. Ils ont jusqu'au 10 décembre 2021 pour se faire connaître.

Le concours Centrale-Supélec souhaite alerter le plus d'étudiants possible sur la possibilité de remboursement des frais trop perçus lors de la session concours 2019/2020.

Les calculs définitifs des dépenses liées à l'organisation de la session 2020 du concours étant arrêtés, les candidats peuvent prétendre au remboursement d'une partie des frais d'inscription alors demandés.

Les frais de concours perçus par le concours Centrale-Supélec sont destinés à financer la seule organisation des épreuves. Or, l'année 2020 a été marquée par le démarrage de la crise sanitaire, occasionnant la suppression des épreuves orales, conduisant ainsi à une économie des dépenses liées à l'organisation de ces oraux. Les candidats peuvent donc demander **le remboursement de 40% de leurs frais d'inscription à la session 2020 (25% pour l'ESTP)**. Ce remboursement s'effectuera par virement bancaire.

Pour obtenir son remboursement, chaque étudiant doit se connecter sur le site et y téléverser son Relevé d'Identité Bancaire :

<https://remboursement.concours-centrale-supelec.fr>

Les virements seront émis mi-décembre afin que les candidats reçoivent la somme correspondante avant la fin de l'année.

Le suivi des dossiers s'effectue également sur ce même site.

Attention, aucune demande ne pourra être honorée si elle n'est pas déposée sur la plateforme au plus tard le 10 décembre 2021.



CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC

A PROPOS DU GROUPE DES ECOLES CENTRALE

Fondé en 1990, le Groupe des Écoles Centrale regroupe CentraleSupélec, Centrale Lyon, Centrale Nantes, Centrale Lille et Centrale Marseille. Il existe à l'international à travers Centrale Pékin, Mahindra École Centrale et Centrale Casablanca.

Ces huit écoles d'ingénieurs partagent les mêmes valeurs, les mêmes missions et la même vision de l'avenir.

Leur mission principale vise à former des ingénieurs généralistes pluridisciplinaires et des docteurs capables de répondre de façon innovante et responsable aux défis d'un monde en transformation.

En France, le Groupe des Écoles Centrale délivre, chaque année, près de 2 100 ingénieurs. Il répond aux critères d'excellence académique et de recherche grâce à l'investissement de plus de 800 enseignants et chercheurs permanents et 2 000 intervenants extérieurs.

CONTACTS PRESSE :

CentraleSupélec : BPFConseil

Béatrice Parrinello-Froment : beatriceparrinello@bpfconseil.com - 06 63 72 16 06

Centrale Lyon :

Céline Rosset : celine.rosset@ec-lyon.fr - 04 72 18 65 78

Centrale Nantes :

Valérie Chilard : valerie.chilard@ec-nantes.fr - 02 40 37 16 87

Centrale Lille :

Claire Flin : presse@centralelille.fr – 06 95 41 95 90

Centrale Marseille :

Farida Cherfaoui - farida.cherfaoui@centrale-marseille.fr - 04 91 05 45 11

Centrale Casablanca :

Majda Benyahia : majda.benyahia@centrale-casablanca.ma – 06 69 87 45 62